

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 102/20

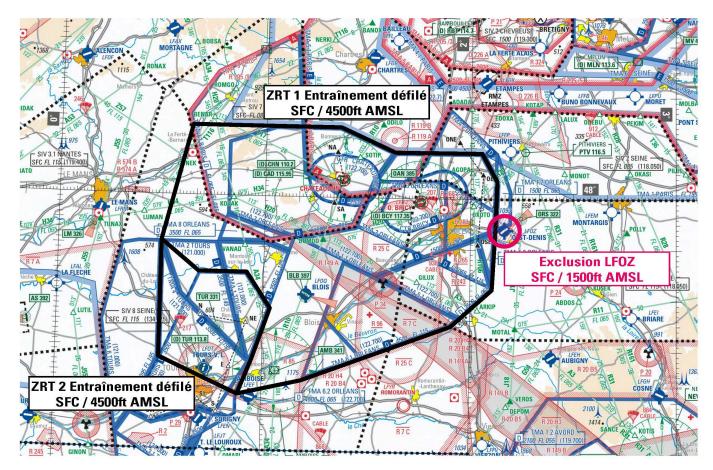
Date de publication : 11 JUN

Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'entraînement au défilé aérien du 14 juillet

dans la région d'Orléans et Tours

En vigueur : Du 30 juin au 02 juillet 2020

Lieu: FIR: Paris LFFF - AD: Châteaudun LFOC, Orléans Bricy LFOJ, Orléans Saint Denis de l'Hôtel LFOZ, Tours Val de Loire LFOT, Blois-Le-Breuil LFOQ



ACTIVITÉ

Entraînement au défilé aérien du 14 juillet 2020 dans la région d'Orléans et Tours

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Mardi 30 juin : 0800-1030

Reports éventuels :

Mercredi 1er et jeudi 2 juillet : 0800-1030

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

 Orléans Bricy APP/TWR :
 122.700 MHz, 124.800 MHz

 Tours APP/TWR :
 121.000 MHz, 124.400 MHz

 Saint Denis de l'Hôtel INFO:
 122.400 MHz

 Blois INFO:
 118.450 MHz

 Paris INFO:
 126.100MHz

Seine INFO: 118.050 MHz, 134.875 MHz RAKI INFO: 143.550 MHz, 317.500 MHz

STATUT

La ZRT 1, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

La ZRT 2, lorsqu'elle est active, coexiste avec les parties d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elle interfère.

Page 1/3

© SIA

SUP AIP N° 102/20

ORGANISMES GESTIONNAIRES

ZRT 1 : Bricy APP ZRT 2: Tours APP

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire, sauf ACFT suivants qui devront se conformer aux instructions de Bricy APP (122.700 MHz) pour la ZRT 1 ou Châteaudun APP (121.0 MHz) pour la ZRT 2 :

- a) ACFT participant au défilé
- b) ACFT en procédure arrivée ou départ de Châteaudun, Orléans Bricy, Tours Val de Loire et Saint Denis de l'Hôtel (soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans Bricy ou de Tours (Cf. § ORGANISMES À CONTACTER))

Ceux-ci pourront être soumis à des mesures de régulation spécifiques pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols.

c) ACFT assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission est incompatible avec le contournement.

SERVICES RENDUS

ZRT 1: information de vol et alerte, rendus par Bricy APP.

ZRT 2:

- services rendus selon la classe d'espace par Tours APP, pour les aéronefs hors défilé ;
- information de vol et alerte rendus par Tours APP pour les aéronefs participant au défilé.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT 1	ZRT 2
Limites latérales: 48°13'45" N - 000°38'24" E 48°13'47" N - 001°02'50" E 48°09'00" N - 001°37'47" E 48°09'00" N - 002°03'10" E 48°03'30" N - 002°07'40" E 47°53'44" N - 002°07'13" E 47°42'12" N - 002°06'19" E 47°23'53" N - 001°54'24" E 47°23'53" N - 001°51'17" E 47°21'00" N - 000°57'00" E 47°28'00" N - 000°57'00" E 47°45'00" N - 000°55'00" E 47°45'00" N - 000°31'00" E 47°51'00" N - 000°31'00" E 47°51'00" N - 000°31'00" E 48°13'45" N - 000°38'24" E à l'exclusion de la ZIT Orléans (cf SUP AIP 066/20), et des parties interférentes d'un volume de 3 NM de rayon centré sur l'ARP d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel allant de SFC à 1500FT AMSL. Les points définissant les limites latérales, listés ci-dessus sont utilisés comme points d'entrée dans la ZRT pour les aéronefs en CAG VFR ou CAM V.	Limites latérales: 47°51'00" N - 000°30'00" E 47°45'00" N - 000°55'00" E 47°45'00" N - 001°01'59" E 47°28'00" N - 000°57'00" E 47°21'00" N - 000°53'00" E 47°28'00" N - 000°30'00" E 47°51'00" N - 000°30'00" E 3 l'exclusion de la ZIT Tours (cf SUP AIP 066/20)
<u>Limites ve</u> SFC / 4500	

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Pendant les périodes d'activité

1 - Fermeture d'aérodromes

L'aérodrome de Blois-Le Breuil (LFOQ) sera fermé à tout trafic.

Les aérodromes de Châteaudun (LFOC) et d'Orléans Bricy (LFOJ) seront réservés aux seuls aéronefs participants sauf missions prioritaires (sur demande préalable à la Direction des vols d'Orléans).

L'aérodrome de Tours-Val-de-Loire (LFOT) sera réservé aux seuls aéronefs participants sauf missions prioritaires (sur demande préalable à la Direction des vols de Tours).

2 - Activités suspendues dans les ZRT

- ♦ toute activité aéronautique est suspendue à l'intérieur des ZRT : aéromodélisme, aéronef qui circule sans personne à bord, voltige, parachutage, treuil, planeurs, moto-planeurs, parapentes (motorisés ou non), ULM, autogires, dirigeables, ballons (libres, captifs ou baudruches), deltaplanes ou tout autre appareil volant, motorisé ou non.
- ◆ activités vélivoles sur itinéraires dérogatoires et en espace aérien déclassable (TMA 8 et 1.2 d'Orléans) décrites dans les protocoles locaux ou régionaux,

3 - Espaces contrôlés, Zones Réglementées interférentes

Aucune activité ne sera programmée dans les zones suivantes :

- ◆ LF-R 149 A Orléanais,
- ♦ LF-R 119 A et B Bouard,
- ♦ LF-R 243 La Ferté Saint Aubin,
- ♦ LF-R 265 La Grémuse,
- ◆ LF-R 268 Cercottes.
- ◆ LF-R 281 Orléans Cercottes,
- ◆ LF-R 334 Tours Val de Loire,
- ◆ ZRT A 400M Réf Sup AIP 043/20,
- ◆ ZRT Châteaudun (Vols CAM)- Réf Sup AIP 044/20.

4 - Desserte d'Orléans Saint Denis de l'Hôtel

◆ CAG/IFR :

La desserte de l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (LFOZ) est garantie aux aéronefs avec possibilité de régulation de débit.

♦ CAG/VFR:

Tous les départs ou arrivées pouvant interférer avec la ZRT 1 sont soumis à l'autorisation préalable du chef de quart d'Orléans Bricy (Cf. ORGANISMES A CONTACTER).

5 - Activité hors ZRT

- ♦ activité parachutage n°254 Orléans St Denis de l'Hôtel : tout largage supérieur ou égal à 4000FT QNH sera soumis à coordination avec le Chef de Quart d'Orléans Bricy,
- ◆ activité parachutage dans un rayon de 5 Nm autour de l'aérodrome privé de Voves Viabon (LF2829) non autorisée,
- ◆ forte activité d'aéronefs militaires en rejointe et en sortie de ZRT.

ORGANISMES À CONTACTER

Page 3/3

Avant l'exercice :

Directeur des vols - Base Aérienne 123 Orléans Bricy GAA 1A123/CDMT

BP 30130

45143 Saint Jean de la Ruelle cedex

Téléphone: 02 38 42 66 55 / PNIA: 811 123 66 61 e-mail: ba123.opo-dirvol-h24.fct@intradef.gouv.fr

Directeur des vols Base Aérienne 705 Tours GAA 1A705/CDMT Route Départementale 910 37076 Tours cedex 02

Téléphone: 02 47 85 83 30 / PNIA: 811 705 23 35 e-mail: ba705-gaa.dv.fct@intradef.gouv.fr

Pendant l'exercice :

Approche de Bricy - Tél : 02 38 42 66 45 / PNIA : 811 523 50 01 ou 811 123 60 26

Approche de Tours - Tél : 02 47 85 84 15 / PNIA : 811 705 38 15 ou 811 705 84 57